

LA PARACHA : HA'HODECH



La section de Ha'hodech relate dans un premier temps la Mitsva de sanctifier le Roch 'Hodech, dès que la lune est de nouveau visible dans le ciel, après s'être effacée pour quelques heures. Puis, elle raconte en détails, la nuit des bné Israël, avant leur sortie d'Égypte. Au programme de la soirée, ils sacrifièrent leur agneau pour le korban pessa'h dans l'après-midi, les hommes firent également la Mila. Ils placèrent le sang du korban pessa'h et de la Mila, sur les poteaux et le linteau de la porte de leur maison, afin d'éviter l'ange destructeur qui allait tuer les premiers-nés égyptiens. Ils ont ensuite fait griller et manger leur korban pessa'h, précipitamment. Ils l'ont mangé accompagné de matsa et maror. Ils n'eurent pas le droit de sortir de leur maison de toute la nuit.

La Haftara parlera du 3^{ème} Temple et de la manière dont les sacrifices y seront offerts, dans les détails.

1 L'Éternel parla à Moïse et à Aaron, dans le pays d'Égypte, en ces termes: 2 «Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois; il sera pour vous le premier des mois de l'année. 3 Parlez à toute la communauté d'Israël en ces termes: Au dixième jour de ce mois, que chacun se procure un agneau pour sa famille paternelle, un agneau par maison. 4 Celui dont le ménage sera trop peu nombreux pour manger un agneau, s'associera avec son voisin, le plus proche de sa maison, selon le nombre des personnes; chacun, selon sa consommation, réglera la répartition de l'agneau. 5 L'animal doit être sans défaut, mâle, dans sa première année; vous le choisirez parmi les brebis ou les chèvres. 6 Vous le tiendrez en réserve jusqu'au quatorzième jour de ce mois; alors toute la communauté d'Israël l'immolera vers le soir. 7 On prendra de son sang et on en teindra les deux poteaux et le linteau des maisons dans lesquelles on le mangera. 8 Et l'on en mangera la chair cette même nuit; on la mangera rôtie au feu et accompagnée d'azymes et d'herbes amères. 9 N'en mangez rien qui soit à demi cuit, ni bouilli dans l'eau mais seulement rôti au feu, la tête avec les jarrets et les entrailles. 10 Vous n'en laisserez rien pour le

א ויאמר ה' אל-משה ואל-אהרן, בארץ מצרים לאמר. ב החדש הזה לכם, ראש חדשים: ראשון הוא לכם, לחדשי השנה. ג דברו, אל-כל-עדת ישראל לאמר, בעשר, לחדש הזה: ויקחו להם, איש שֶׁה לְבֵית-אָבִת--שֶׁה לְבֵית. ד ואם-ימעט הבית, מהיות משה--ולקח הוא ושכנו הקרב אל-ביתו, במכסת נפשת: איש לפי אכלו, תכסו על-השה. ה שֶׁה תמים זכר בן-שנה, יהיה לכם; מן-הכבשים ומן-העזים, תקחו. ו והיה לכם למשמרת, עד ארבעה עשר יום לחדש הזה; ושחטו אתו, כל קהל עדת-ישראל--בין הערבים. ז ולקחו, מן-הדם, ונתנו על-שתי המזוזות, ועל-המשקוף--על, הבתים, אשר-יאכלו אתו, בהם. ח ואכלו את-הבשר, בלילה הזה: צלי-אש ומצות, על-מרורים יאכלהו. ט אל-תאכלו ממנו נא, ובשל מבשל במים: כי אם-צלי-אש, ראשו על-כרעיו ועל-קרבו י ולא-תותירו ממנו, עד-בקר; והנותר ממנו עד-בקר,



LA PARACHA : HA'HODECH

matin; ce qui en serait resté jusqu'au matin, consommez-le par le feu. 11 Et voici comme vous le mangerez: la ceinture aux reins, la chaussure aux pieds, le bâton a la main; et vous le mangerez à la hâte, c'est la pâque en l'honneur de l'Éternel. 12 Je parcourrai le pays d'Égypte, cette même nuit; je frapperai tout premier-né dans le pays d'Égypte, depuis l'homme jusqu'à la bête et je ferai justice de toutes les divinités de l'Égypte, moi l'Éternel! 13 Le sang, dont seront teintes les maisons où vous habitez, vous servira de signe: je reconnaitrai ce sang et je vous épargnerai et le fléau n'aura pas prise sur vous lorsque je sévirai sur le pays d'Égypte. 14 Ce jour sera pour vous une époque mémorable et vous le solenniserez comme une fête de l'Éternel; d'âge en âge, à jamais, vous le fêterez. 15 Sept jours durant, vous mangerez des pains azymes; surtout, le jour précédent, vous ferez disparaître le levain de vos maisons. Car celui-là serait retranché d'Israël, qui mangerait du pain levé, depuis le premier jour jusqu'au septième. 16 Le premier jour vous aurez une convocation sainte et le septième jour encore une sainte convocation. Aucun travail ne pourra être fait ces jours-là; toutefois, ce qui sert à la nourriture de chacun, cela seul vous pourrez le faire. 17 Conservez la fête des Azymes, car c'est en ce même jour que j'aurai fait sortir vos légions du pays d'Égypte; conservez ce jour-là dans vos générations, comme une institution perpétuelle. 18 Le premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, vous mangerez des azymes, jusqu'au vingt-et-unième jour du mois au soir. 19 Durant sept jours, qu'il ne soit point trouvé de levain dans vos maisons; car quiconque mangera une substance levée, celui-là sera retranché de la communion d'Israël, le prosélyte comme l'indigène. 20 Vous ne mangerez d'aucune pâte levée; dans toutes vos demeures vous consommerez des pains azymes.»

בָּאֵשׁ תִּשְׂרֹפוּ. יֵא וְכָכָה, תֹּאכְלוּ אֹתוֹ-
מִתְּנִיכֶם חֲגָרִים, נַעֲלִיכֶם בְּרִגְלֵיכֶם
וּמִקְלַכֶּם בְּיָדְכֶם; וְאָכַלְתֶּם אֹתוֹ בְּחִפְזוֹן,
פֶּסַח הוּא לַיהוָה. יב וְעַבְרַתִּי בְּאֶרֶץ-
מִצְרַיִם, בַּלַּיְלָה הַזֶּה, וְהִכִּיתִי כָל-בְּכוֹר
בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם, מֵאֲדָם וְעַד-בְּהֵמָה; וּבְכָל-
אֱלֹהֵי מִצְרַיִם אֶעֱשֶׂה שְׁפָטִים, אָנִי ה'. יג
וְהָיָה הַדָּם לָכֶם לְאֹת, עַל הַבָּתִּים אֲשֶׁר
אַתֶּם שָׂם, וְרָאִיתִי אֶת-הַדָּם, וּפְסַחְתִּי
עֲלֵיכֶם; וְלֹא-יְהִיָּה בְּכֶם נֶגֶף לְמִשְׁחִית,
בְּהִכְתִּי בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם. יד וְהָיָה הַיּוֹם הַזֶּה
לָכֶם לְזִכְרוֹן, וְחַגְתֶּם אֹתוֹ חֵג לַיהוָה:
לְדֹרֹתֵיכֶם, חֻקַּת עוֹלָם תִּחְגְּלוּ. טו שְׁבַעַת
יָמִים, מִצּוֹת תֹּאכְלוּ--אֲךָ בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן,
תִּשְׁבִּיתוּ שְׂאֵר מִבְּתֵיכֶם: כִּי כָל-אֹכֵל
חֶמֶץ, וְנִכְרַתָּה הַנֶּפֶשׁ הַהוּא מִיִּשְׂרָאֵל--
מִיּוֹם הָרִאשׁוֹן, עַד-יוֹם הַשְּׁבִיעִי. טז וּבַיּוֹם
הָרִאשׁוֹן, מִקְרָא-קֹדֶשׁ, וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי,
מִקְרָא-קֹדֶשׁ יְהִיָּה לָכֶם: כָּל-מְלֹאכָה, לֹא-
יַעֲשֶׂה בָהֶם--אֲךָ אֲשֶׁר יֹאכֵל לְכָל-נֶפֶשׁ,
הוּא לְבַדּוֹ יַעֲשֶׂה לָכֶם. יז וּשְׁמַרְתֶּם, אֶת-
הַמִּצּוֹת, כִּי בַעֲצֵם הַיּוֹם הַזֶּה, הוֹצֵאתִי
אֶת-צְבָאוֹתֵיכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם; וּשְׁמַרְתֶּם
אֶת-הַיּוֹם הַזֶּה, לְדֹרֹתֵיכֶם--חֻקַּת עוֹלָם
יִהְיֶה בְּרִאשׁוֹן בְּאַרְבַּעַת עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ,
בְּעֶרֶב, תֹּאכְלוּ, מִצָּת: עַד יוֹם הָאֶחָד
וְעֶשְׂרִים, לַחֹדֶשׁ--בְּעֶרֶב. יט שְׁבַעַת יָמִים-
שְׂאֵר, לֹא יִמָּצָא בְּבְתֵיכֶם: כִּי כָל-אֹכֵל
מִחֶמֶץ, וְנִכְרַתָּה הַנֶּפֶשׁ הַהוּא מֵעֵדֶת
יִשְׂרָאֵל--בִּגְרַר, וּבְאַזְרַח הָאֶרֶץ. כ כָּל-
מִחֶמֶץ, לֹא תֹאכְלוּ; בְּכָל, מוֹשְׁבֵיכֶם,
תֹּאכְלוּ, מִצּוֹת